

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE du 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal de LATHUILE, convoqué le **21 septembre 2021** s'est réuni
à la mairie et en visioconférence le **28 septembre 2021**, à 20 H
sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Présents : Hervé Bourne, Roland Mermaz-Rollet, Sophie Cavagnod, Jérôme Capron, Pierre-Etienne Barbier, Stéphanie Josserand, Catherine Dingeon, Martiale Condac, Adrien Zannini, Jean-Pierre Franitch, Audeline De March, Richard Gessner, Sandrine Sermondadaz

Absents, excusés : Cyril Cavagnod, Caroline Corboz

Ont donné procuration :

A été nommé secrétaire de séance : Sophie Cavagnod

Le Maire demande au Conseil Municipal de retirer deux points à l'ordre du jour concernant l'admission en non-valeur des créances non-recouvrables des budgets eau et commune ainsi que la convention de mise en fourrière qui seront reportés à une date ultérieure.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 06 juillet 2021

Le compte rendu de la réunion de conseil du 06 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy : Approbation des statuts

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a adopté une nouvelle délibération N° 90/2021 le 20 juillet 2021 portant approbation des nouveaux statuts de l'EPCI.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) est régie par des statuts qui précisent sa composition et fixent son organisation ainsi que les compétences attribuées.

Les compétences déterminent les domaines d'action dans lesquels la CCSLA peut intervenir.

Afin de prendre en compte de nombreuses évolutions tant législatives qu'en lien avec le projet de mandat, les statuts de la CCSLA ont fait l'objet d'une révision en profondeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-41, L5211-17 et L.5214-16,

Considérant que les communes membres ont trois mois à compter de la notification de cette délibération pour s'exprimer.

Après avoir présenté les nouvelles compétences, Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation des nouveaux statuts de la CCSLA dont un exemplaire est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

- **Charge** le Maire d'adresser une copie de la présente délibération à la C.C.S.L.A dès que les formalités de transmission au contrôle de la légalité et l'affichage auront été réalisés.

3. Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire indique que la Caisse d'allocation familiale de la Haute Savoie, dans le prolongement d'un échange avec le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2021, sollicite l'ensemble des Communes membres de l'EPCI pour leur engagement dans le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement des équipements qui prendront effet au 1^{er} janvier 2023. Ces nouvelles dispositions remplaceront le Contrat Enfance Jeunesse, mode de contractualisation actuelle des Communes avec de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Territoriale Globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après un diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... la CTG permet ainsi de développer un partenariat beaucoup plus global et intégré que le Contrat Enfance Jeunesse.

Le gouvernement ayant pris cette année des dispositions pour soutenir les crèches dans le cadre d'un « Plan de rebond » il apparaît que la commune de DOUSSARD peut prétendre à cette aide pour sa structure. Néanmoins, pour que celle-ci puisse en bénéficier, il convient que les collectivités du territoire intercommunal s'engagent à signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales le moment venu.

- Considérant le déploiement des Conventions Territoriales Globales et de nouvelles modalités de financement des équipements (Circulaire 2020-001 déploiement des CTG).
- Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de FAVERGES arrive à échéance le 31/12/2022.
- Considérant l'absence de CEJ pour la commune de DOUSSARD et une possibilité de rattrapage financier en 2021 en référence au plan rebond petite enfance mis en œuvre par la CNAF en 2021 (Circulaire 2021-004 Plan de rebond petite enfance).
- Considérant la présentation et les échanges qui ont eu lieu le 1^{er} juillet 2021 en Conseil Communautaire, en présence de la CAF et les explications apportées sur l'intérêt de s'engager dans une démarche de projet de territoire partagée par l'EPCI et toutes les Communes qui le composent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF, L'EPCI et les Communes qui le composent, et s'engage à la signer au plus tard le 31/12/2023.
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tous documents s'y afférant.

4. Comités consultatifs : Désignation de nouveaux membres suite à la démission de Mme Catherine Babey

Monsieur le Maire rappelle les délibérations : N°2020-17 en date du 26 mai 2020 relative à la création des comités consultatifs, N°2020-23 en date du 23 juin 2020 relative à la désignation des présidents de ces comités consultatifs, et N°2020-41 en date du 14 septembre 2020, relative à la création et désignation des membres et d'un président du comité consultatif d'action sociale.

Suite à la démission de Mme Catherine BABEY, précédemment membre des comités consultatifs : **Urbanisme & patrimoine, Finances, Environnement & Développement durable** et par ailleurs Présidente du comité consultatif **Action sociale**, il convient de lui trouver un ou une remplaçante pour chacun des comités précités et de désigner un ou une président(e) du comité consultatif **Action sociale**

La composition des comités consultatifs de la commune de Lathuille sont désormais composés de la façon suivante (en gras, le/la remplaçant(e) de Mme Catherine BABEY :

TRAVAUX – SECURITE :

7 membres : Hervé BOURNE, Jean-Pierre FRANITCH, Martiale CONDAC, Pierre-Etienne BARBIER, Roland MERMAZ-ROLLET, Christophe RIBES, Catherine DINGEON

Président : Pierre-Etienne BARBIER

URBANISME - PATRIMOINE : Mme Catherine DINGEON souhaite rejoindre le comité

8 membres : Hervé BOURNE, Audeline DE MARCH, Adrien ZANNINI, **Catherine DINGEON**, Pierre-Etienne BARBIER, Roland MERMAZ-ROLLET, Stéphanie JOSSERAND, Richard GESSNER

Président : Roland MERMAZ-ROLLET

FINANCES : Mme Sandrine SERMONDADAZ souhaite rejoindre le comité

6 membres : Hervé BOURNE, **Sandrine SERMONDADAZ**, Jérôme CAPRON, Martiale CONDAC, Roland MERMAZ-ROLLET, Stéphanie JOSSERAND

Président : Hervé BOURNE

JEUNESSE - SCOLAIRE :

6 membres : Hervé BOURNE, Audeline DE MARCH, Adrien ZANNINI, Caroline CORBOZ, Martiale CONDAC, Sophie CAVAGNOD

Président : Sophie CAVAGNOD

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE : Personne ne souhaite rejoindre le comité, celui-ci passe à 10 membres au lieu de 11

10 membres = Hervé BOURNE, Adrien ZANNINI, Catherine DINGEON, Cyril CAVAGNOD, Jérôme CAPRON, Martiale CONDAC, Pierre-Etienne BARBIER, Sophie CAVAGNOD, Roland MERMAZ-ROLLET, Sandrine SERMONDADAZ

Président : Jérôme CAPRON

COMMUNICATION – CULTUREL - ASSOCIATIF :

5 membres = Hervé BOURNE, Adrien ZANNINI, Catherine DINGEON, Jérôme CAPRON, Sophie CAVAGNOD

Président : Adrien ZANNINI

ECONOMIE – TOURISME - ARTISANAT :

4 membres = Hervé BOURNE, Catherine DINGEON, Stéphanie JOSSERAND, Richard GESSNER

Président : Stéphanie JOSSERAND

Caroline CORBOZ est candidate à la présidence et Cyril CAVAGNOD a exprimé le souhait de rejoindre le comité

5 membres du conseil municipal : Hervé BOURNE, **Cyril CAVAGNOD** Pierre-Etienne BARBIER, Stéphanie JOSSERAND, Caroline CORBOZ, Catherine DINGEON

2 membres extérieurs : Jean BONHEUR, Annick MONTFORT (représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales)

Présidente : Caroline CORBOZ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle composition des comités tels que présentés.
- **Dit** que cette délibération abroge les précédentes

5. Admissions en non-valeurs des créances non-recouvrables des budgets eau et commune

Le Maire propose d'ajourner ce point et de le reporter à la prochaine réunion, faute d'éléments suffisants à ce jour. Le Conseil Municipal est d'accord.

6. Parc Naturel Régional des Bauges – Adhésion au Plan Pastoral Territorial 2022-2027

Le Maire informe le conseil municipal que le Parc Naturel Régional des Bauges (PNR), est porteur d'un Plan Pastoral Territorial (PPT) que la commune de Lathuile à intégrer sur la période 2015-2021.

Ce dispositif existe depuis 2008 sur le territoire du Parc des Bauges, et concernait jusqu'à aujourd'hui la totalité des communes adhérentes au Parc.

- Dans le cadre du renouvellement du PPT, la Région (financeur du dispositif) a demandé au PNR Bauges de solliciter l'avis de ses communes membres afin de revalider son périmètre d'action pour 2022-2027.

- La notion d'adhésion est ici purement administrative, aucune cotisation ni aucun engagement n'est demandé aux communes participantes.

- Faire partie de ce PPT permet à toute structure éligible (commune, agriculteurs, EPCI...) de faire une demande de subvention pour des projets concernant les espaces pastoraux situés sur notre commune.

- La commune de Lathuile ne compte aucune unité pastorale, mais deux zones pastorales (lieux-dits "Champ long" et "Saury"). Le souhait du Parc pour cette nouvelle programmation est que les zones pastorales soient éligibles aux aides PPT.

Considérant que ce dispositif arrive à échéance,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Souhaite** renouveler l'adhésion de la commune de Lathuile au Plan Pastoral Territorial 2022-2027 porté par le Parc Naturel Régional des Bauges
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif

7. Convention de mise en fourrière

Le Maire propose d'ajourner ce point et de le reporter à la prochaine réunion, faute d'éléments suffisants à ce jour. Le Conseil Municipal est d'accord.

8. Questions diverses

Hommage à Robert Lary : Robert Lary est décédé en août 2021. Le maire tient à souligné son fort engagement bénévole pour la commune pendant 39 ans en tant que conseiller municipal. Pendant toutes ces années, il a fait preuve de beaucoup d'altruisme et de discrétion, sans jamais accepter un poste d'adjoint. Même si dans ses dernières volontés, il ne souhaitait pas qu'on lui rende hommage lors de la cérémonie de funérailles, le conseil municipal lui rendra hommage dans le prochain bulletin municipal avec l'accord préalable de sa famille.

Caméra : Le Maire souhaite que les prochaines réunions de conseils soient enregistrées et que les administrés qui le souhaitent puissent revoir en différé les séances de conseils municipaux à tout moment. Cet outil moderne utilisé par de plus en plus de collectivités (Veyrier du Lac, Annecy, Grand Annecy...) doit contribuer à une meilleure transparence des décisions politiques et un rapprochement avec nos administrés. Ce point sera discuté en comité communication.

Comité environnement : Jérôme Capron a proposé la date du 28 octobre avec pas mal de sujets à (ré)aborder.

Plan communal de Sauvegarde : Un nouveau numéro de téléphone et nouveau mobile servant pour les astreintes, ainsi qu'une adresse mail seront dédiés au Plan communal de Sauvegarde. Compte-tenu de l'absence d'une partie du personnel, l'exercice prévu initialement le 8 octobre prochain est reporté à une date ultérieure.

City Stade : Pierre-Etienne Barbier informe qu'une visite a déjà eu lieu pour confirmer le lieu probable (lieu-dit Longeplagne proche de la Bornette) et que des assurances administratives ont été déjà obtenus notamment par la police de l'eau. La phase de consultation d'entreprises va pouvoir être lancé. Ce projet devra se faire en coordination étroite avec les jeunes du village dans le cadre du conseil de jeunes

Conseil de jeunes : Sophie Cavagnod informe qu'à ce jour, 18 candidatures ont été reçues de la part de jeunes âgés entre 9 et 17 ans. Première réunion prévue le 15 octobre avec les élus volontaires. Présentation du fonctionnement de la commune et la vie du comité.

Réunion publique : Une réunion publique est en cours de programmation, probablement le 4 novembre. Programme : rencontre et échange avec la population (ce qui n'a pu encore être fait du fait de la situation sanitaire), présentation des projets...

Bail Réel Solidaire : La commission d'urbanisme s'est rendue la semaine dernière, à la présentation des projets retenus par le jury de l'EPF/La Foncière de Haute Savoie. Parmi trois candidatures, un projet a été retenu et voté à l'unanimité. Les résultats ne peuvent être divulgués pour le moment. Environ 10 à 11 logements, à 2491.00€/m².

Incendie de la Grange Savoyarde : Suite à l'incendie survenu la semaine dernière, la famille a finalement trouvé un logement pour le temps de la reconstruction. Une cagnotte leetchi est en ligne accessible par le site de la mairie pour les aider.

La famille tient à remercier toutes les personnes qui se sont manifestées et pour le bel élan de solidarité qui s'est déployé suite à cet incendie, incendie faisant de gros dégâts matériels et heureusement sans victime.

Repas de fin d'année pour nos aînés :

La situation sanitaire s'étant amélioré, le Comité d'Actions Sociales va pouvoir organiser un repas de fin d'année dans un restaurant local pour nos aînés, pour un moment de convivialité attendu depuis plusieurs mois.

Fin de la séance à 21h50

Fait à Lathuille le 28 septembre 2021

Le Maire,
Hervé BOURNE

